



Avis public : Rapport spécial sur les CHÈQUES ET MANDATS FALSIFIÉS



Résumé

Les organismes de réglementation et d'application de la loi au Canada et aux États-Unis ont récemment observé une hausse considérable du nombre de chèques et de mandats falsifiés qui sont envoyés aux consommateurs relativement à différents stratagèmes frauduleux. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et le département de la Justice des États-Unis diffusent conjointement un avis public pour mettre en garde le public contre l'utilisation accrue de chèques et de mandats falsifiés.

L'avis public vise à informer les consommateurs des risques d'accepter des chèques et des mandats falsifiés et de les déposer dans leurs comptes de banque, ainsi que des étapes à suivre lorsque quelqu'un propose de leur envoyer un chèque ou un mandat.

Faits

Les organismes de réglementation et d'application de la loi au Canada et aux États-Unis ont récemment observé une hausse considérable du nombre de chèques et de mandats falsifiés qui sont envoyés aux consommateurs relativement à différents stratagèmes frauduleux. Aux États-Unis, le nombre d'alertes spéciales lancées par la Federal Deposit Insurance Corporation concernant des chèques, des traites de banque et des mandats falsifiés a énormément augmenté au cours des dernières années : 50 en 2003, 75 en 2004, 168 en 2005 et 259 au cours des trois premiers trimestres de 2006 – une augmentation de plus de 500 % en moins de quatre ans. En fait, d'après le FBI, la fréquence élevée des fraudes par chèque et des stratagèmes liés aux titres négociables est le facteur principal ayant contribué à l'augmentation du nombre des fraudes bancaires externes; celles-ci ont remplacé les fraudes commises par les initiés de banque et sont les fraudes les plus fréquentes auxquelles sont confrontés les établissements financiers.

- Les chèques et mandats falsifiés font partie d'un nombre croissant de stratagèmes frauduleux, comme :
 - les stratagèmes frauduleux sur Internet, où un utilisateur honnête vend des articles de valeur comme les voitures, affiche son CV sur des sites Web liés à l'emploi ou visite des sites Web utilisés par des personnes à la recherche d'un camarade de chambre ou d'une aventure amoureuse.
 - les stratagèmes exigeant des paiements à l'avance, où quelqu'un prétend avoir besoin d'aide pour faire sortir une somme d'argent d'un pays d'Afrique, ou offre au consommateur un héritage ou des gains de loterie.
 - les stratagèmes frauduleux relatifs au marketing, où le consommateur reçoit un chèque comme paiement présumé pour un prix gagné ou un gain de loterie.

Quels sont les risques auxquels font face les consommateurs qui déposent des chèques ou des mandats falsifiés dans leurs comptes de banque?

Les consommateurs qui acceptent des chèques ou des mandats falsifiés et les déposent dans leurs comptes apprennent, trop tard, que leurs banques les tiendront responsables de la totalité de la valeur nominale des chèques ou mandats. En outre, les consommateurs qui font un virement télégraphique ou postal du montant que l'expéditeur a demandé perdront ce montant également. En d'autres termes, lorsqu'un consommateur reçoit un chèque de 15 000 \$ qui, on se s'aperçoit plus tard, est falsifié, qu'il le dépose dans son compte de banque et qu'il transfère par virement télégraphique un montant de 5 000 \$ à l'expéditeur du chèque, perdra en fin de compte un montant de 20 000 \$: le montant total du chèque de 15 000 \$ et les 5 000 \$ télévirés. Les banques au Canada et aux États-Unis ne sont tenues de retourner aucune partie du montant au consommateur.

Dans de nombreux cas, les banques qui ont découvert qu'un chèque falsifié avait été déposé dans un de leurs comptes ont appelé la police, convaincues que le déposant était impliqué dans un cas de fraude par chèque. Dans certains cas, après le contact avec la police, le déposant a fait l'objet d'une arrestation avant que l'enquête n'ait montré plus tard que ce dernier avait fait le dépôt sans intention frauduleuse.

Peut-on reconnaître les chèques ou mandats falsifiés?

Parfois, les criminels sont imprudents lorsqu'ils contrefont un chèque ou un mandat légal ou en font copie; les dessins sur la face ou l'envers du chèque ou mandat sont d'une couleur plus claire; ils sont indistincts ou irréguliers. Les personnes qui savent que certains chèques ou mandats possèdent des éléments de sécurité spéciaux peuvent également reconnaître un chèque falsifié lorsqu'un ou plusieurs éléments de sécurité sont absents.

Il n'en reste pas moins que nombre de chèques et de mandats falsifiés sont de qualité supérieure et peuvent au premier abord tromper même les employés de banque qualifiés. Les criminels peuvent utiliser un logiciel de publication d'un ordinateur de bureau pour imprimer des chèques falsifiés, souvent de qualité supérieure. En outre, les criminels ne cherchent pas à falsifier un seul type de chèques ou mandats. Les organismes d'application de la loi et les autorités de réglementation des établissements financiers savent que les traites bancaires, les chèques tirés, les chèques gouvernementaux, les chèques officiels, les mandats personnels, les chèques de caissier et les chèques bancaires, ainsi que les mandats personnels et postaux font maintenant partie de l'ensemble des instruments financiers falsifiés.

Que peut-on faire pour ne pas être victime d'un stratagème de chèque ou de mandat falsifié?

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et le département de la Justice des États-Unis font les recommandations suivantes aux entreprises et consommateurs lorsque quelqu'un qu'ils ne connaissent pas bien leur envoie un chèque ou un mandat pour des biens ou services :

1. Si le chèque ou le mandat est d'un montant plus élevé que le prix d'achat des biens ou services, ou que certains indices portent à croire que le chèque ou mandat peut être falsifié (par exemple, il semble que le montant ou la signature a été effacé ou qu'on a écrit par-dessus), vous ne devriez en aucun cas déposer le chèque dans le compte. Un acheteur honnête peut vous remettre un chèque ou mandat au montant exact du prix d'achat. Le dépôt ou l'encaissement d'un chèque ou mandat falsifié, peut toutefois entraîner une grande perte pour vous.
2. Vous ne devez pas non plus téléverser une partie du montant du chèque à l'expéditeur, à moins que vous ne le connaissiez personnellement. Si votre établissement financier ou un agent d'application de la loi fait remarquer que le chèque ou mandat que vous avez reçu est falsifié, n'essayez pas de le redéposer dans votre banque ni dans une autre, puisque vous pourriez faire l'objet de poursuites pour fraude par chèque.
3. Si l'expéditeur refuse de vous remettre un chèque du montant exact de l'article acheté, et insiste pour vous envoyer un chèque ou mandat d'un montant plus élevé, interrompez la transaction. Personne n'insiste pour vous envoyer un chèque et pour que vous lui remettiez une partie du montant que pour la seule raison de commettre une fraude.
4. Si vous exploitez une entreprise où un grand nombre de chèques sont utilisés, vous pouvez avoir recours à certains établissements financiers qui font rapprocher des chèques compensés à un fichier de données de chèques émis, afin que seulement les chèques concordants soient traités et que ceux

qui ne concordent pas puissent être retournés à l'entreprise qui les a émis plutôt que négociés.

- Si vous avez reçu un chèque ou mandat et que vous avez des raisons de croire qu'il peut être falsifié, vous devriez garder le chèque ou mandat, et si possible l'enveloppe dans laquelle il a été posté, dans le cas où une agence d'application de la loi en aurait besoin.

Comment peut-on signaler des chèques ou des mandats pouvant être falsifiés?

États-Unis

- Pour les crimes en direct liés aux chèques ou mandats falsifiés, déposez une plainte auprès de l'Internet Crime Complaint Center (projet conjoint entre le FBI et le National White Collar Crime Center) à l'adresse : <http://www.ic3.gov>.
- Pour d'autres crimes liés aux chèques ou mandats falsifiés, communiquez avec :
le bureau local du FBI à l'adresse :
[<http://www.fbi.gov/contact/fo/fo.htm>];
le service d'inspection postale à l'adresse :
[<http://www.usps.com/postalinspectors/fraud/ContactUs.htm>];
le service secret des É.-U. à l'adresse :
[http://www.secretservice.gov/field_offices.shtml].

Canada

- La GRC conseille aux consommateurs canadiens de communiquer avec :
 - le service de police local
 - le bureau de crédit, soit Equifax Canada (800-465-7166 ou à l'adresse : http://www.equifax.com/EFX_Canada) ou Trans Union Canada (877-525-3823 ou à l'adresse : <http://www.tuc.ca/TUCorp/consumer/personalsolutions.htm>)
 - le centre d'appel national de Phonebusters (sans frais : 1-888-495-8501),
ou
 - le [site Web SEDDE](#) Signalement en direct des délits économiques

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les chèques ou mandats falsifiés, n'hésitez pas à consulter les sources suivantes :

FBI Financial Institution Fraud and Failure Report for Fiscal Year 2005 :
<http://www.fbi.gov/publications/financial/2005fif/fif05.htm>

Phonebusters, Cheque Overpayment Fraud :

http://www.phonebusters.com/english/recognizeit_advfeefraudover.html

Postal Inspection Service, Postal Money Order Security :

<http://www.usps.com/postalinspectors/moalert.htm>

Gendarmerie royale du Canada, Articles en vente et paiement excessif pour des biens,
à l'adresse : http://www.rcmp.ca/scams/overpayment_e.htm

United States Secret Service, Financial Crimes Division :

http://www.secretservice.gov/financial_crimes.shtml